**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

**Band:** 6 (1896)

**Artikel:** Contribution à la numismatique des ducs de Savoie : monnaies

inédites, rarissimes ou mal attribuées

Autor: Ladé

**Kapitel:** Louis: 1440-1465

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-622896

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en question, qui en est un, ne peut être que de Lentaschis qui, pour une raison quelconque, se serait permis de ne pas la signer, ou d'un de ses successeurs si tant est qu'il en ait eu un. Cependant cette conclusion n'est pas forcée: Promis lui-même donne le texte 1 d'une lettre de laquelle il appert que quelques mois avant la nomination de Lentaschis, il avait été frappé par Thomas de Folonia, maître général des monnaies de Savoie, des ducats dont l'empreinte n'avait pas plu au prince de Piémont<sup>2</sup>, lieutenant général de l'Etat, en sorte qu'il lui fut enjoint de la changer. C'est peut-être une de ses pièces d'essai qui a été décrite par le savant de Turin, ce qui expliquerait le fait qu'elle n'a pas de marque; en effet, aucun texte n'indique que les maîtres généraux aient eu comme les maîtres particuliers, l'obligation d'avoir une marque personnelle /signum, intersignum, contrasignum). Quoi qu'il en soit, cette question reste ouverte et il est permis d'espérer encore qu'on trouvera des monnaies marquées du châtelet ou de la violette; avant 1891, personne n'avait jamais signalé de pièces avant pour marque la coquille de pèlerin, le heaume ou le soleil et pourtant depuis que j'en ai constaté l'existence, il m'en a passé bien des exemplaires par les mains et d'autres collectionneurs en ont trouvé de leur côté.

# LOUIS

1440 - 1465

Nº 61. Ecu de Savoie losangé, à doubles contours. + LVDOVIC' ‡ D' ‡ SABAVD'

<sup>1</sup> *Op. cit.*, page 121. Cette lettre est datée du 28 mars, mais le millésime est illisible dans le manuscrit. D'après le contexte, Promis admet, avec raison je crois, que ce doit être 1430.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La lettre n'est pas signée et porte comme en-tête: « *princeps Pedemontium.* » Promis erre en disant qu'elle est de Louis, plus tard duc de Savoie; en 1430, le prince de Piemont, c'est-à-dire le prince héritier de la couronne, était Amédée, fils aîne d'Amédée VIII, mort avant son père en 1434.

R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

### + PRINCEPS + IMPE' ‡ ETE

Billon. Poids: 1,04. Assez bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, très bien conservé, appartenant à M. le docteur Reymond, pèse 1,17.

Quart de gros, du même type que ceux que nous avons déjà vus sous Amédée VIII, à partir de 1420 (et que nous avons appelés « quarts au type savoyard »), différant par la ponctuation des deux faces du nº 66/3 du médaillier d'Annecy. Ces deux pièces, ainsi qu'une troisième, nº 118/8 du médaillier de Chambéry, qui a le nom du duc écrit tout au long, LVDOVICVS, ont ceci de remarquable qu'elles ne portent aucune marque de maître.

Il en est de même de deux demi-gros dont l'un est figuré par Promis (nº 2 de la planche VII) et l'autre, décrit par Rabut, *Troisième notice*, pp. 40 et 41.

Il est difficile de dire à quelle émission appartiennent ces différentes pièces plutôt rares¹, caractérisées par l'absence de toute marque : il est fort possible qu'elles soient des premiers temps où l'atelier de Cornavin était en activité sous la direction provisoire des maîtres généraux Guy Besson et Christin Boulard, qui furent chargés par le duc d'y frapper monnaie en attendant qu'ils eussent trouvé un maître particulier convenable. En rapprochant les données fournies par les lettres-patentes du 28 octobre 1448², par

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La plupart de ces pièces sans marque n'existent qu'à un exemplaire; pour la dernière, décrite par Promis, nous n'ayons pas de renseignement sur ce point.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Duboix, op. cit., pp. 918 et 919: Dilectis fidelibus Guigoni Bessonis et Christino Boulardi magistris generalibus monetarum nostrarum citra et ultra montes cudendarum salutem. Cum nuper matura Prælatorum Procerum peritorumque et aliorum in taliter expertorum nostræ ditionis consilio et deliberatione ordinaverimus monetas auri et argenti citra et ultra montes de novo cudi et operari debere ad legem pondus et formam in capitulis presentibus annexis particulariter declarata, affectantes præterea de magistro ordinario idoneo et sufficienti nobisque fido ad hæc ut convenit providere..... vobis hoc ideo ac vestrum cuilibet in solidum attente committimus et mandamus quathenus visis præsentibus magistrum ordinarium ad hoc sufficientem et idoneum nobisque fidum et acceptum diligenter perquiratis, ac cum eo..., vice nostra policeatis, conveniatis et arrestetis prout vobis videbitur commodius faciendum, etc. A ces lettres patentes est annexée une ordonnance mentionnant les espèces à frapper et fixant leur titre et leur poids. Tout cela est daté de Lausanne.

celles du 11 janvier 1449 , par celles du 29 août de la même année , enfin par les comptes d'Etienne Varambon , on trouve que cet état de choses a duré de décembre 1448 en août 1449.

- Nº 62. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
  - + LVDOVICVS # D' # SABAVDIE #
- R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS # IMPERII # ETER'

Billon. Poids: 1,27. Bonne conservation. Ma collection.

Quart inédit, à légende du revers beaucoup plus complète que sur les autres pièces similaires. La marque, une petite croix de Saint-Maurice, se trouve à la fin de la légende de l'avers.

Nº 63. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' \* D' \* SABAVD'

<sup>2</sup> Duboin, *op. cit.*, p. 926. Etienne Varambon, de Pont-d'Ain, est nommé maître particulier au delà des monts. La lettre est datée d'Avigliane.

3 Ibid., pp. 918 et 919, en note. De ces comptes, qui vont du 6 décembre 1448 au 31 octobre 1450, il appert qu'il a été frappé à Cornavin

des	gros	pour 260 m	arcs
))	demi-gros	» 2000	))
))	quarts	» 10950	))
))	forts	» 720	))
"	blanchets	» 430	))
"	demi-blanchets	» 150	))
))	viennois	. » 180	))

<sup>1</sup> Adressées aussi à G. Besson et à Ch. Boulard. Duboin, op. cit., pp. 77 et 78: Cum pridem constituerimus custodem monetarum nostrarum, quæ prope Gebennas cuduntur, dilectum fidelem nostrum servitorem Aymarum Fabri, qui novissime vobis ut refertis affluit ad exercitium dicti officii custodie aliis arduis occupatus minime vacare posse, cum similiter afferatis ad erectionem modernarum monetarum nostrarum magistros particulares idoneos et propitios adhuc commode reperire non potuisse; idcirco vobis..... districte (sic!) committimus et mandamus quathenus in predicto loco Gebennarum elligatis et ordinetis unum probum et idoneum custodem..... Præterea ne operaggia dictarum monetarum tam citra quam ultra montes cessare videantur aut aliter inania remanere volumus et vobis concedimus expresse quattenus dictas monetas nostras citra et ultra montes ad manus nostras tenere et operari facere continue possitis quousque magistros particulares ipsarum monetarum sufficientes et idoneos apte reperire valeatis, etc. La lettre est datée de Turin.

- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - +: PRINCEPS + IMPE' × ET

Billon. Poids: 1,04. Conservation médiocre. Ma collection.

- Nº 64. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
  - + LVDOVIC' ‡ D' ‡ SABAVD'
- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS
     + IMPC \* ET

Billon. Poids : 1,19. Bonne conservation. Collection de M. le  $D^r$  Revmond.

- Nº 65. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
  - + LVDOVIC' + D + SABAVD
- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS + IMPE \* ETC

Billon. Poids: 1,06-07. Bonne conservation. Ma collection.

Ces trois quarts ressemblent beaucoup, les deux premiers au nº 125/15 du musée de Chambéry, le dernier au nº 124/14 du même médaillier; ce qui leur a valu d'être décrits à part, ce sont surtout les points qu'on y remarque dans l'un ou l'autre angle des croisettes qui commencent les légendes des deux faces ou seulement celle du revers. Cette particularité n'a jamais été signalée, que je sache, peut-être parce qu'étant peu apparente elle n'a pas attiré l'attention et il est probable qu'en regardant bien on en trouvera d'autres exemples sur quelqu'une des très nombreuses variétés et variantes de quarts marqués de la croix de Saint-Maurice. Je ne pense pas qu'il faille

assimiler ces petits points à des points secrets indiquant l'atelier ou mieux le maître de monnaie; j'y vois plutôt, comme dans le remplacement d'une lettre par une autre, dans les traits qui traversent certaines lettres des légendes, etc., des signes destinés à distinguer les émissions d'un même maître.

Nombreuses sont les variétés de ces quarts faisant partie de ma collection ou décrites par les auteurs où cette marque se trouve au revers, après PRINCEPS; M. Perrin en décrit une (Chambéry, 123/13), où elle se trouve après IMPE; en voici une où elle est placée à la fin de la légende du revers :

Nº 66. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' # D' # SABAVD'
- r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS ‡ IMPERII ‡ ETER (ou CTCR) + Billon. Poids : 1,05. Fruste. Ma collection.

Ces quarts à la croix de Saint-Maurice sont les pièces les plus communes du règne de Louis; les nombreuses variétés qu'on y observe témoignent de la multiplicité des émissions. Cette marque, une des plus fréquentes de ce règne, me paraît être celle d'Etienne Varambon, maître à Cornavin, d'août 1449 en octobre 1450. Elle a été attribuée par Blavignac à l'atelier de Cornavin, sans aucune raison, bonne ou mauvaise; M. Perrin l'a attribuée à l'atelier de Bourg en se fondant sur le fait que cette croix est l'armoirie de cette ville 1. Je crois que c'est une illusion : on ne voit pas qu'à cette époque-là, ou à aucune époque, en Savoie, on ait eu de telles préoccupations et qu'on y ait choisi les marques, qui

<sup>1</sup> Bourg porte : parti de sinople et de sable à la croix tréflée d'argent.

étaient personnelles, ne l'oublions pas, d'après l'armoirie de la ville où le maître travaillait ou d'après toute autre circonstance locale. Je justifierai mon attribution par des considérations tirées d'un autre ordre d'idées, plus probantes, à ce qu'il me semble.

Nºs 67 et 68. Deux quarts, de très bas aloi ou de cuivre, de ma collection, ayant tous deux pour marque une croix de Saint-Maurice au revers après PRINCEPS ou ce qui représente ce mot, ont, le premier, des légendes correctes, quoique abrégées, le second, LVDOVICS et PRINCCIS; ils pèsent 4,45 et 0,96. Tous deux sont fourrés.

Nº 69. Un autre quart, tout aussi faux que les précédents et ne présentant pas de traces d'argent, a les légendes suivantes :

+ LVDOVIC + SABAVC :

R. + PRNCEPS + IMPE : T :

Poids: 0,92. Le signe qui se trouve en guise de marque après le premier mot de l'avers et du revers, que j'ai rendu par +, est une petite croix dont les branches, arrondies à l'extrémité et beaucoup plus larges qu'à leur point de jonction, ressemblent à des massues; c'est une dégénérescence de la croix de Saint-Maurice.

Nº 70. L majuscule, cantonnée de quatre annelets, avec un point de centre.

+ VDOVICVS + DVX

R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets avec un point de centre dans la croix.

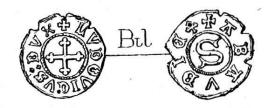
+ SABAVDIE

Billon. 2 exemplaires, l'un très bien, l'autre bien conservé. Poids : 0,96 et 0,87. Ma collection.

Fort, type de Promis VIII, 5, différant du nº 135/25 du médaillier de Chambéry, par les points de centre.

Nº 71. Croix de Saint-Maurice.

- + LVDOVICVS **‡** DVX
- R. S majuscule.
- + ABAVDIE +



Billon. Poids : 0,45, pour mémoire, cet exemplaire étant médiocrement conservé et ébréché. Collection de M. le docteur Reymond.

Cette pièce est une variante de celle que Rabut a décrite dans sa *Troisième notice* (p. 10), et dont il donne (planche I, nº 6), une figure qui ne correspond pas entièrement avec le texte. — M. Perrin en décrit une autre variété (nº 452/42 du médaillier de Chambéry,) qu'il identifie avec celle de Rabut, mais qui diffère en quelques points, soit de la figure, soit de la description de cet auteur.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces petites divergences, portant sur des détails, qui s'expliquent sans doute, en tout ou en partie, par des fautes d'impression; constatons que voilà un type que nous n'avons pas encore rencontré au cours de cette étude. Nous le retrouverons plus loin, nº 73, avec une autre marque et sous une forme différente, les légendes étant interverties par rapport aux figures qui occupent le champ : ici l'S est au revers, au nº 73 elle est à l'avers, d'où il résulte qu'à ce dernier numéro, le mot SABAVDIE, ne pouvant pas être complété par l'S du champ, doit être écrit en entier dans la légende.

Quelle était la valeur de ces monnaies à l'S? Rabut et M. Perrin les appellent des oboles de blanchet. D'autre part, Promis donne (3º planche complémentaire, nº 5),

la figure d'une pièce semblable, du même type que mon nº 73; il l'appelle blanchet et se fonde pour ce faire sur la similitude de type de cette monnaie et d'une autre semblable, mais anonyme, qu'il attribue à Amédée VIII (pl. VII, fig. 22), et qui, selon lui, est certainement un blanchet.

Laquelle de ces deux opinions est la vraie? Il est certain que la rarissime monnaie de billon d'Amédée VIII, comte, d'un module un peu plus fort que les pièces en litige, qui porte dans le champ de l'avers une grande S régulière et au revers une croix alésée, est un blanchet. Mais il ne s'ensuit aucunement que la pièce anonyme plus petite qui a, à l'avers une S en forme de serpent et au revers une croix de Saint-Maurice, à supposer qu'elle soit réellement d'Amédée VIII, ait été aussi un denier blanchet. D'autre part il est certain, comme nous le verrons plus loin, que les pièces de Charles I au même type que celle que je viens de décrire sont des mailles de blanchet et on connaît les deniers dont elles sont les oboles.

Par conséquent, je ne puis pas partager le sentiment de Promis et dois donner raison à ses contradicteurs; il y aurait place pour un léger doute si on n'avait pas trouvé le denier correspondant; il n'est pas connu, en effet, pour tous les maîtres, mais il l'est justement pour celui dont il est question en ce moment, celui qui signait ses émissions d'une petite croix de Saint-Maurice : on a de lui une pièce à la fois plus grande et plus pesante, décrite par Blavignac <sup>1</sup> et par Rabut <sup>2</sup>, qui ne peut pas être autre chose qu'un blanchet. On en verra plus loin une autre signée d'une rosace à six lobes, nº 87.

<sup>1</sup> Notice descriptive sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères, dans Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1849, t. VI, p. 136. J'en possède deux exemplaires, de conservation médiocre, pesant 0,96 et 0,69. M. le D' Reymond en a un magnifique, pesant 1,12.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Deuxième notice, pl. IV, fig. 5.

Nº 72. Ecu de Savoie dans un double contour quadrilobé.

- + LVDOVICVS + DVX
- R). Croix plaine cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE

Billon. Poids : 0,56. Exemplaire bien conservé, mais rogné. Ma collection.

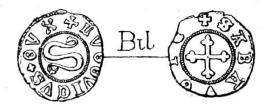
Pièce d'un type inconnu à Promis pour ce règne. M. Perrin en a décrit deux exemplaires identiques à celui-ci dont l'un pèse 0,58. Si j'en parle de nouveau, c'est pour revenir sur la dénomination qu'il convient de lui donner.

D'après cet auteur, c'est une obole, soit maille de blanchet. D'abord, quand nous discuterons à fond l'attribution des pièces à ce type-là frappées sous Charles I, nous verrons que sous ce dernier duc, ce ne peuvent être que des viennois; ensuite, nous verrons tout à l'heure, à propos d'un autre maître, des pièces d'un type absolument différent qui sont appelées mailles de blanchet par M. Perrin, à l'opinion duquel je me joindrai sans hésitation. Il est donc très peu probable qu'il y ait eu sous le duc Louis deux types de demi-blanchets n'ayant aucun rapport entre eux, mais que par contre nous ne connaissions pas de pièces qui représentent les viennois, frappés pourtant en grandes quantités dans plusieurs hôtels des monnaies et sous l'empire de plusieurs ordonnances. Varambon, entre autres, en a émis 180 marcs soit 63,360 pièces.

Nº 73. Grande S en forme de serpent. LVOOVICVS \* OVX

- r). Croix de Saint-Maurice.
- + SABAVOIE

<sup>1</sup> Médaillier d'Annecy, nº 150/40.



Billon. Poids: 0,60-61. Conservation médiocre. Ma collection.

La fleur à quatre pétales qu'on voit dans la légende de l'avers est malheureusement un peu fruste, comme la pièce toute entière, et je regrette d'être obligé de faire dessiner un exemplaire en si mauvais état. Cependant, il il n'y a pour moi aucun doute sur le fait des quatre pétales.

Je crois, mais sans l'affirmer positivement, que cette marque est celle de Guy Besson, maître à Cornavin de décembre 1450 à avril 1451; c'est la plus rare de toutes; il n'en existe à ma connaissance que deux autres exemples, celui qui nous est fourni par le nº 73/14 du médaillier d'Annecy, dont cette pièce est une variété, et celui de l'écu d'or nº 8, pl. VIII, de Promis.

Il faut remarquer aussi le remplacement des D par des O dans les trois mots qui comportent cette lettre 1; il n'y a pas de doute à cet égard; je ne me laisse pas induire en erreur par le fait que sur beaucoup de pièces de cette époque les D ont une forme particulière; ils sont ovales et munis d'une queue montant de droite à gauche, ce qui les fait ressembler un peu, mais en sens inverse, aux G gothiques fermés contemporains, comme on en voit un, par exemple, sur le nº 141; sur cette pièce, et sur d'autres mieux conservées, ce sont véritablement des O, identiques à la quatrième lettre de LVDOVICVS. Evi-

¹ Dans un travail paru récemment dans la Revue numismatique et sur lequel je reviendrai à propos de certaines pièces d'Amédée IX, M. Raugé van Gennep appelle ces O gothiques substitués aux D des D ayant « tout à fait la forme d'un 🕒 grec. » Je ne vois aucune raison d'avoir recours à une comparaison tirée de l'alphabet grec quand on en a à sa portée une beaucoup plus simple empruntée aux caractères gothiques usités à l'époque dont il s'agit.

demment, cette substitution d'une lettre à une autre était voulue et était destinée à distinguer une émission; il y a de nombreux exemples de la chose au XV<sup>e</sup> siècle, en Savoie et ailleurs, entre autres dans le monnayage de l'évêché de Lausanne.

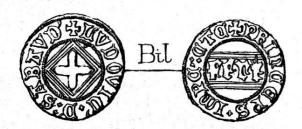
Nº 74. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' + D' \* SABAVD'

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous de l'L, par conséquent au deuxième quartier.

R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS + IMPC' + CTC



Billon. Poids: 1,26. Très bonne conservation. Ma collection.

Quart différant du nº 422/12 du médaillier de Chambéry par quelques détails de la ponctuation et par des C au lieu d'E dans les mots IMPE et ETE. Cette anomalie est peut-être due à l'ignorance ou à l'inadvertance du graveur, peut-être aussi est-elle voulue et destinée à différencier les émissions, comme le remplacement signalé plus haut des D par des O.

Ce qu'il y a de très énigmatique à cette pièce, c'est le point secret sous l'L.

Nº 75. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' \* D' \* SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur,

au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

#### + PRINCEPS \* IMPER' \* E'

Billon. Poids : 4,33. Conservation médiocre. Collection de M. le docteur Reymond.

Nº 76. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

#### + LVDOVIC' \* D' \* SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

#### + PRINCEPS \* IMPE' \* E'

Billon. Poids: 1,04-05. Conservation médiocre. Ma collection.

Ces deux quarts diffèrent par la manière dont les mots sont abrégés dans les légendes de l'avers et du revers du nº 121/11 du médaillier de Chambéry.

Nº 77. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

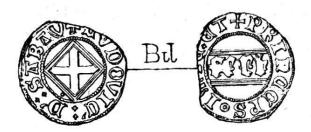
## + LVDOVIC' + D' + SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits
parallèles.

# + PRINCEPS © IM (PE ‡) ET

Le signe qu'on voit après PRINCEPS, est un cercle dont le centre est formé par un gros point; il pourrait être comparé à une cible.



Billon. Poids: 1,09. Bonne conservation, mais il manque un morceau au flan. Ma collection.

Quart inédit, remarquable par le cercle dont il vient d'être question. On peut se demander si c'est simplement un signe de ponctuation, remplaçant les croisettes ou doubles croisettes qu'on voit habituellement sur ces pièces et destiné à différencier une émission, ou si c'est une marque proprement dite, signature d'un maître de monnaie. Il est difficile de se prononcer. Je penche pour la première manière de voir; s'il n'y avait pas déjà un point secret sous le second D pour constituer la marque, je me déciderais pour l'autre supposition, mais j'estime qu'il ne faut admettre la coexistence de deux marques sur une pièce que si on est obligé de le faire. Je crois donc que ce signe n'en est pas une, précisément parce qu'il n'a rien de bien caractéristique. En effet, à cette époque, on choisissait pour en faire des marques monétaires des objets matériels ou des figures héraldiques qui ne pouvaient pas être prises pour des signes de ponctuation; tels sont le lacs, le soleil, la clef, la croix de Saint-Maurice, etc. Du reste, c'est une simple impression et, je dois l'avouer, la principale raison qui me porte à ne pas voir dans ce cercle ou dans cette cible une marque proprement dite c'est que, si tel était le cas, cela dérangerait mes combinaisons.

Quant au point sous le second D, il n'y a aucun doute que ce soit une marque; c'est même la seule de ce règne dont la signification soit établie par un texte; elle appartient à François Garin, de Lyon, nommé maître de tous les ateliers au Nord des Alpes, le 2 avril 1451, qui fut maître particulier de celui de Cornavin de mai 1451 à janvier 1453. Seulement, fait qui a été méconnu par Promis et par les auteurs qui l'ont suivi, il n'en a pas été ainsi pendant toute la maîtrise de cet officier; le point sous le second D ne lui a été imposé qu'en 1452 pour distinguer une nouvelle émission de quarts et d'autres monnaies de billon faité à la même taille que d'après l'ordonnance précédente, celle du 2 avril 1451, mais à un titre un peu inférieur.

D'après les deux ordonnances, les quarts devaient être à la taille de 184 au marc, mais d'après celle de 1451 ils devaient tenir 3 deniers 12 grains de fin, d'après celle de 1452, seulement 3 deniers 6 grains. Les autres monnaies, sauf celles d'or qui ne sont pas mentionnées, devaient subir une diminution correspondante. On lit, en effet, ce qui suit dans cette ordonnance, annexée aux lettres-patentes de Louis, datées du 20 avril 1452 <sup>2</sup>:

Des quarts ordonnés à faire à la loy de trois deniers six grains fins et quinze sols, quatre deniers de taille donnera Monseigneur aux marchands, etc.

- 2. Item que des autres monnoyes comme demy gros de forts de deniers et de mailles se feront selon l'ordonnance des quart c'est à scavoir que soit à la loy selon leurs qualités revenans à la loy de quarts sans nul changement faire, que ne soient de la taille ordonné des semblables par les premiers lettres données par mondit Seigneur au maître particulier.
- 8. Item se mettra pour enseigne et pour différence ezquart des susdits un petit point de dessous le D, qui est après Ludovicus, et semblablement en toutes les autres monnoyes comme contient ez Chapitres dessus nommés.

Le second de ces trois passages n'est pas clair, et on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Duboin, op. cit., pp. 933 à 936.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *1bid.*, pp. 932 à 934, en note. Il y a à ce sujet dans Promis, p. 453, une erreur, probablement une faute d'impression : 29 avril 1451 au lieu de 20 avril 1452.

ne voit pas bien comment se calculait d'après le nouveau règlement le titre des demi-gros et celui des espèces inférieures au quart, mais le dernier alinéa ne laisse aucun doute sur le fait que toutes les monnaies frappées d'après cette ordonnance devaient porter le point secret sous le second D aussi bien que les quarts; il est étrange qu'on n'en ait jamais retrouvé.

Ce qui est surtout intéressant dans ce document, c'est le fait que le point secret, mis à cette place, devait distinguer les monnaies nouvelles des précédentes; celles-ci, par conséquent, n'en avaient pas ou l'avaient sous une autre lettre; cela peut servir à expliquer le point secret sous l'L que nous avons vu au nº 74.

Essayons de nous reporter au XV<sup>e</sup> siècle et aux circonstances de lieux et de personnes pour débrouiller cette histoire. Nous trouvons que le 46 décembre 1450, Louis avait nommé Guy Besson maître de monnaie à Cornavin <sup>1</sup>. Avant que sa concession fût expirée, arrive de Lyon un certain François Garin, un intrigant, qui cherche à supplanter le maître à peine installé en offrant au souverain des conditions plus favorables; il y réussit, comme le montre le préambule des lettres-patentes du 2 avril 1451 <sup>2</sup>:

Dilecto fideli servitori nostro Francisco Garini, salutem et benevolentiam specialem. Licet aliis nostris Patentibus Literis per dilectum fidelem Secretarium nostrum Guilielmum de Bosco confectis ac expedictis sub data diei decimi-sexti mensis decembris nuperrime decursi constituerimus dilectum fidelem nostrum Guigonum Bessonis alias Vulliodi magistrum particularem monetarum nostrarum ubilibet citra montes cudendarum ad tempus videlicet modisque et formis in prædessignatis Litteris comprehensis, tamen quoniam propterea nobis debita emolumenta fere duplicari et longe

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Duboin, op. cit., p. 926, en note, et p. 931.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., pp. 931 et 932.

maiora mercatoribus ad quos spectabit non minora lucra facere obtulisti, ecce quod nos animo volventes laudabilia servitia per se nobis diussius accurate impensa et quæ dietim impendere non designis de tuis sensu, diligentia, experientia in consimilibus sufficientia et legalitate merito confisi nostra potissime in hac parte et reipublicæ utilitate pensata et certis aliis laudabilibus moti considerationibus ex nostra certa scientia proprioque motu nostro tuorum huius modi exigentia meritorum te loco Guigonis prædicti esse volumus facimus quæ et per præsentes constituimus magistrum particularem dictarum monetarum nostrarum tam auri quam argenti in ditione nostra citramontana ubicumque et qualitercumque cudendarum, scilicet ad, et per tres annos proximos continuos et integros, etc.

Les «louables considérations» qui décident le duc à manquer à sa parole donnée à Guy Besson se résument en ceci que son seigneuriage est augmenté; on lit en effet un peu plus loin dans le même acte :

4. Item dominus accipiet pro seignoriagio suo super dictis monetis argenti,.... super quartis grossum unum quartos duos, licet dictus Bessonis non redderet inde nisi grossum unum, etc.

Un an après cela, les mèmes louables considérations engagèrent le duc à permettre à Garin de diminuer de six deniers le titre des quarts et cette autorisation fut payée au souverain par une nouvelle augmentation du seigneuriage qui fut porté à 3 gros et un quart par marc pour ces pièces-là et augmenté en proportion pour les autres espèces de billon.

Etant donné le caractère hardi et sans-gène de Garin, on peut admettre qu'aussitôt installé il chercha à innover de toute manière; il devait, comme tous les maîtres, signer ses émissions par l'apposition d'une marque. Venant de France, il employa le procédé qui y avait cours, celui du point secret, obéissant ainsi au sentiment instinctif qui a toujours poussé ses compatriotes, soit

chez eux, soit à l'étranger, à considérer les institutions et coutumes, bonnes, mauvaises ou indifférentes de leur pays comme supérieures à celles de tous les autres et à les propager au dehors quand les circonstances s'y prêtent, ce qui leur est rendu facile par l'admiration et le besoin d'imitation de ce qui se fait en France qu'on constate en tout temps et en tout lieu.

Il mit donc un point secret sur ses pièces et, n'ayant pas à tenir compte des antécédents et des traditions puisqu'il n'y en avait pas, il pouvait choisir pour ce faire n'importe quelle lettre de la légende et se décida pour la première. C'est ainsi, à ce que je crois, qu'on peut expliquer le point sous l'L de LVDOVICVS qui serait la marque de Garin depuis ses débuts, en avril 1451, jusqu'à ce qu'il en eut été décidé autrement par le règlement d'avril 1452 cité plus haut. C'est une hypothèse, mais elle rend compte de tout et n'est en contradiction avec aucun fait et avec aucun texte. Elle laisse cependant subsister une difficulté, que je signale avant qu'on me l'objecte pour attaquer mon système, c'est la coexistence sur certaines pièces d'un point secret et d'une marque proprement dite, c'est-à-dire formée d'une figure.

On trouve en effet les trois combinaisons suivantes : 1º au nº 78, un point secret sous l'L et au revers un lacs d'amour ;

2º un point secret sous le second D et au revers un sautoir trilobé;

3º un point secret sous le B et au revers une étoile.

La première idée qui vient à l'esprit, c'est d'admettre que sur ces pièces-là le point secret indique l'atelier et la figure intercalée dans la légende, le maître du moment, comme cela se pratiquait en France, mais quelle que soit la supposition qu'on fasse — je les ai toutes envisagées et j'en fais grâce au lecteur — on n'arrive à aucun résultat acceptable et l'on se heurte à des impossibilités. Il faut donc y renoncer, c'est ce que je ferai

jusqu'à ce que de nouvelles découvertes, ou les objections qu'on me fera avec accompagnement d'une meilleure explication, m'aient convaincu que je fais erreur. J'admets qu'aussitòt après Garin, on revint, en vertu de la loi de retour au passé que j'ai exposée ailleurs 1, au système traditionnel en Savoie, des marques formées d'un dessin représentant un objet quelconque ou une figure héraldique; seulement on continua encore pendant quelque temps, dans les ateliers situés au Nord des Alpes, en vertu d'une autre loi, tout aussi bien établie, celle de la persistance des types et des errements, à mettre des points secrets sous certaines lettres, sous la même que du temps de Garin ou sous d'autres, sans aucune raison, seulement par habitude, les graveurs copiant machinalement les modèles qu'ils avaient sous les veux, ou pour des raisons qui nous échappent. Voici la description d'une de ces pièces énigmatiques :

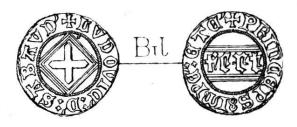
Nº 78. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

## + LVDOVIC' # D' # SABAVD'

Un point secret sous l'L entre l'écu et le grènetis intérieur.

R). FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

# + PRINCEPS & IMPE' : ETE'



Billon. Poids: 1,48-19. Très bonne conservation. Ma collection. Un autre exemplaire, appartenant à M. le docteur Reymond, moins bon, pèse 1,08.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Revue suisse de numismatique, 1894, p. 117.

Quart. Cette pièce ne diffère du nº 147/7 du médaillier de Chambéry que par des détails insignifiants qui ne mériteraient pas une nouvelle description si je n'avais pas cherché l'occasion de me prononcer sur la signification de la double marque et de l'illustrer d'une figure; celle de M. Perrin ne correspond pas à la pièce, ce qui tient à ce que souvent il s'est servi des dessins de Promis qui se rapprochaient le plus des variétés nouvelles qu'il signalait.

Je note en passant que l'existence de deux espèces de quarts marqués d'un lacs dont les uns, comme celui-ci, ont en outre un point sous l'L et les autres, plus communs, n'en n'ont pas 1, s'explique peut-être par le fait que peu de mois après l'entrée en fonctions à Cornavin de Barthélemy de Châteauneuf, auquel j'attribue le lacs, il se produisit un changement dans la quotité du seigneuriage<sup>2</sup>; c'est peut-être à cette occasion qu'on supprima le point secret, dont l'inutilité fut reconnue par le nouveau maître, pour différencier sa deuxième émission, qui ne fut pas la dernière et qui produisit 3,740,720 pièces, de la première qui n'en avait fourni que 736,000. Ces chiffres donnent une idée de l'importance à cette époquelà de l'hôtel des monnaies de Cornavin. C'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister. Nous verrons que Châteauneuf avait travaillé près de trois ans à Turin avant d'être transféré à Cornavin, ce qui constituait pour lui un avancement, sinon quant au titre qu'il portait, du moins quant aux bénéfices qu'il pouvait réaliser.

Je note aussi que l'une et l'autre sorte de quarts au lacs paraissent être d'un bon aloi, tandis que la plupart de ceux que j'ai vus qui peuvent être attribués avec certitude à F. Garin sont d'un métal moins dur, ce qui tient

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Promis, pl. VII, fig. 4. J'en possède un, pas très bon, qui pèse 1,01, et j'en ai vu d'autres.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettres-patentes du 14 mai 1453, dans Duboix, op. cit., p. 433.

peut-être à la présence dans l'alliage d'une certaine quantité de plomb, ou bien ont un reflet rougeatre qui dénote la prédominance du cuivre. Il est très probable que Garin, pour pouvoir faire au souverain des avantages plus considérables que ses prédécesseurs, avait été obligé de se dédommager en diminuant indument le titre de ses monnaies et c'est sans doute pour cela qu'on ne lui laissa pas achever les trois années de maîtrise qui lui avaient été concédées; il fut congédié avant la fin de la deuxième.

Nº 79. Ecu de Savoie dont le champ de gueules est blasonné à l'antique, accompagné en chef et sur les flancs de trois lacs d'amour; entre le lacs du chef et l'écu, FERT en caractères minuscules.

### + LVDOVICVS ‡ D' ‡ SABAVDIE & PRINCEPS

r). Croix à branches formées de trois listels, perronnées et fleuronnées, chargée d'un petit quadrilobe renfermant un point, entourée d'un quadrilobe formé de deux traits séparés par une rangée de points et cantonné de croisettes à ses angles rentrants. La complication et la riche ornementation de cette croix sont presque impossibles à décrire et je dois prier le lecteur de se reporter à la pl. VIII, fig. 8 de Promis.

# + DEVS # IN # ADIVTORIVM # MEVM # INTE'

Or. Poids: 3,17-18. Cette pièce, très bien conservée, mais un peu rognée et ayant circulé, a appartenu quelque temps à la maison Paul Strœhlin et Cie; j'en aurais fait volontiers l'acquisition, mais j'en ai été empêché par une circonstance que mes lecteurs voudront bien excuser parce que je la déplore encore plus qu'eux: res angusta domi. Elle a été achetée par un grand collectionneur italien qui possède d'autres raretés rentrant dans la numismatique de la Savoie. Je me permets, parlant dans l'intérèt de la science, de le prier de publier une fois cette pièce, ainsi que d'autres du mème pays, iné-

dites ou rares, en joignant un dessin à sa description, de préférence dans cette *Revue*, mais enfin dans toute autre, pourvu que cette pièce, unique à ce que je crois, soit bien mise en lumière.

C'est un écu d'or différant de celui de Promis par quelques détails des légendes et surtout par la manière dont le gueules est représenté : le champ de l'écu, au lieu d'être lisse comme d'habitude, est quadrillé de lignes obliques comme j'ai dit, dans un autre travail <sup>1</sup>, que cela se faisait quelquefois pour blasonner la pourpre romaine, l'équivalent du gueules. Ce dessin se voit parfois sur les sceaux de Savoie et on le trouve aussi sur quelques pièces d'or de ce pays du XIVe siècle, mais c'est le seul exemple que j'en connaisse au XVe siècle. Ici les lignes obliques sont tracées en creux et laissent entre elles des rangées de petits points carrés disposés en bande et en barre.

Nº 80. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

### + LVDOVICVS ‡ DVX & SABAVDIE ‡ PRI

R. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs dans un double contour quadrilobé : les lacs sont attenants aux angles rentrants.

## + MARCHIO ‡ IN ‡ ITALIA ‡ PRINCEPS

Billon. Poids: 2,53. Très bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole différant très peu du nº 136/26 du catalogue du médaillier de Chambéry, attribué par l'auteur à Varambon, à Cornavin. Je ne signale cette variété de coin que pour avoir l'occasion de dire que cette pièce ne peut pas être de ce maître; il a cessé de travailler en octobre 1450 tandis que les parpaïoles, appelées à l'origine doubles blancs à l'instar des pièces françaises dont elles reproduisaient le type, n'ont été introduites dans le monnayage de Savoie que par l'ordonnance du 14 janvier 1457.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le gueules et la pourpre romaine, étude d'héraldique, dans Revue suisse de numismatique, 1891, p. 118.

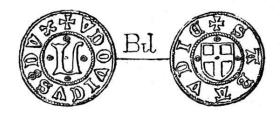
Nº 81. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' \* D' \* SABAVD'
- r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS : IMPCR' & CTC'

Billon. Poids : 1,48. Très bonne conservation. Collection de M. le docteur Reymond.

Quart inédit : la marque est après IMPER, tandis que dans la pièce de Promis, VII, 4, elle est après PRIN-CEPS.

- Nº 82. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.
  - + VDOVICVS & DVX
- R. Ecu de Savoie, avec point de centre, cantonné de quatre annelets.
  - + SABAVDIE



Billon. Poids: 0,95. Excellente conservation. Ma collection.

Fort, variété de celui qui a été décrit par Rabut, Deuxième notice, p. 12, et qui a LVDOVICVS en entier. Le type de ma pièce, où le nom du souverain inscrit dans la légende est complété par l'initiale qui occupe le champ, est le plus fréquent sous ce règne, quand l'écu est au revers; il en est autrement quand l'écu est à l'avers : alors la légende donne le nom du souverain en entier.

Nº 83. Le duc à cheval, galopant à droite, armé de toutes pièces et tenant l'épée haute. Cette figure coupe la légende en deux points.

# LVOOVICVS \* O | VX \* SABAV | OIE

R. L'écu de Savoie échancré, timbré d'un heaume muni de ses lambrequins surmonté du cimier de Savoie (tête de lion ailée) et accosté des lettres FERT, dans un double contour formé de quatre lobes alternant avec quatre angles droits. Les lobes coupent le filet et la légende.

MARCH | IO \* IN \* | ITALI' | PRINC'

Or. Poids : 3,47. Bonne conservation malgré un peu d'usure. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Ducat, variété de Promis VIII, 1. L'agencement de la légende de l'avers par rapport au cheval est un peu différent, ainsi que l'orthographe des deux mots ITALIA et PRINCEPS au revers; les S de l'exemplaire de Promis sont retournées; ici elles sont normales; par contre, tous les D sont remplacés par des O comme nous l'avons déjà vu au nº 74.

La marque, une fleur à six pétales sans point, que je préfère appeler une rosace à six lobes, est la plus fréquente de ce règne; elle a déjà été reconnue par M. Perrin pour être celle de Jacques (ou Jaquet) Philippe, maître de monnaie à Cornavin depuis le 9 décembre 1457 jusqu'à la fin du règne de Louis et pendant une partie de celui de son successeur.

Nº 84. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ LVDOVICVS ‡ DVX \* SABAVDIE ‡ CHA (avec ou sans apostrophe; la pièce est fruste à cet endroit).

R). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHO # IN # ITALIA # PRINCEPS

Billon. Poids : 2,49. Pièce d'une conservation médiocre, fortement rognée. Ancienne collection Feuerlein.

Parpaïole. Variété du nº 138/28 du médaillier de Chambéry qui a MARCHIO, etc. Voici ce qu'en dit l'auteur, M. Perrin : « Cette pièce nouvelle, sur laquelle

« les lettres CHA (Chablaisii) remplacent PR' des autres « doubles blancs connus, nous a déterminé à attribuer « à l'atelier de Cornavin les monnaies portant pour signe « monétaire une fleur à six pétales, et au monnayeur « Jacques Philippe, qui a battu dans cette localité pen- « dant ce règne et sous celui d'Amédée IX. Ce différent « se rencontre en effet sur des pièces de ces deux règnes « qui se rapportent aux ordonnances de frappe pour « Cornavin sous le duc Louis, et de Cornavin ou de « Bourg sous le duc Amédée IX. » Cet argument est juste et j'en ai fait mon profit pour débrouiller le chaos des marques monétaires du règne de Louis.

Nº 85. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

### + LVOOVICVS ‡ OVX ❖ SABAVOIE

R). Croix pattée, cantonnée de deux lacs, aux premier et quatrième quartiers, dans un double contour quadrilobé.

# + MARCHIO # IN # ITALIA # PRINC

Billon. Poids : 1,62. Exemplaire à fleur de coin frappé sur un flan trop petit et trop épais. Cette pièce, d'après l'ordonnance, ne devrait peser que 1,546. Ma collection.

Demi-parpaïole, soit petit blanc, différant beaucoup du nº 13 de la planche I du supplément de D. Promis. Outre ces deux demi-parpaïoles à la rosace, on n'en connaît qu'une autre, au soleil, dont un exemplaire se trouve au musée de Chambéry et l'autre dans celui d'Annecy. Cette rareté des demi-parpaïoles comparée à l'abondance relative des parpaïoles sous ce règne, n'a rien qui doive étonner : on trouve que pendant son long stage à Cornavin, Philippe a frappé, contre 410 marcs, soit 67,240 pièces des premières, 33,550 marcs, soit 2,751,000 pièces des secondes, soit 41 fois plus.

A remarquer le remplacement des D par des O que j'ai déjà signalé et dont un des numéros suivants nous fournira un nouvel exemple. Nº 86. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.

- + LVDOVICVS \* DVX (les D sont minuscules).
- r). L'majuscule avec un point de centre, cantonnée de quatre annelets.

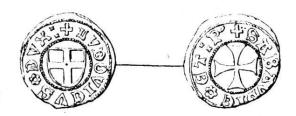
+ SABAVDIE 🏚 ET ‡ P' (D comme à l'avers).

Billon. Poids: 0,89. Bonne conservation. Ma collection. Sept autres exemplaires variés, dont deux appartiennent à M. le docteur Reymond, de conservations diverses, pèsent 1,46; 0,96; 0,95; 0,94; 0,89; 0,88 et 0,86. Ce ne sont pas les meilleurs qui sont les plus pesants.

Fort, variété du nº 142/32 du médaillier de Chambéry; quelques différences au revers.

Nº 87. Ecu de Savoie de forme antique avec un point de centre dans la croix.

- + LVDOVICVS 🕏 DVX 🕇
- À. Croix largement pattée.
- + SABAVDIE **☆** ET × P'



Billon. 2 exemplaires, l'un bien conservé, l'autre médiocre, le premier appartenant à M. le docteur Reymond (c'est celui qui a été dessiné), le second dans ma collection. Poids : 0,62 et 0,90. C'est le second exemplaire, celui qui est le plus usé et dont le flan est le plus petit, qui pèse le plus; ce nouvel exemple de l'irrégularité de la taille des petites monnaies à cette époque montre en outre que le poids des pièces était influencé par les différences d'épaisseur des flans plus que par leurs dimensions en surface. Le poids normal de cette pièce est de 0,941 ou de 0,931 selon qu'elle a été frappée d'après l'ordonnance de 1457 ou d'après celle de 1463, ce que l'on ne peut pas savoir.

Blanchet inédit du même type que celui qui a été décrit et figuré par Rabut dans sa *Deuxième notice* (pl. IV, fig. 5) et dont il a été question plus haut à propos du nº 71. Remarquer qu'à la plus ancienne de ces deux pièces la légende du revers se borne à SABAVDIE, tandis qu'à la plus récente elle est plus complète : SABAVDIE ET P.

J'ai dit plus haut qu'à la fin de la période comtale d'Amédée VIII, les blanchets sont extrêmement rares et que pendant sa période ducale ils manquent complètement. Sous le règne de Louis, ils reparaissent, mais ils sont infiniment moins fréquents que les autres pièces de billon. J'ignore la cause de cette rareté.

Nº 88. Ecu de Savoie dans un double quadrilobe.

- + LVDOVICVS \* DVX (les D sont minuscules).
- R). Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE \* ET ‡ P'

Billon. Poids: 0,70. Assez bonne conservation. Ma collection. Deux autres exemplaires, dont l'un appartient à M. le docteur Reymond, pèsent 0,61 et 0,50.

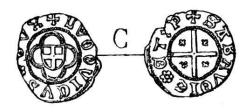
Viennois, variété de Rabut, *Deuxième notice* (pl. 1, fig. 3); différences à l'avers et au revers.

Nº 89. Ecu de Savoie dans un double contour quadrilobé.

+ LVOOVICVS & OVX (avec un point dans le premier V).

R). Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.

+ SABAVOIE 🌣 ET ‡ P



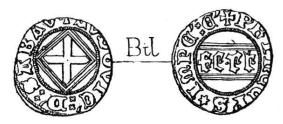
Bas billon. Poids: 0,81. Assez bonne conservation. Ma

collection. Viennois, d'après ce que j'ai dit plus haut. Cette pièce, taillée à raison de 352 au marc d'après l'ordonnance de 1457 et de 360 d'après celle de 1463, devrait peser seulement 0,706 ou 0,692; il n'y a pas lieu de s'étonner de l'excès de poids de celle-ci; l'irrégularité de la taille de ces petites espèces était extrême; un autre exemplaire de ma collection, pas plus mal conservé que celui-ci, à D normaux (Rabut, Deuxième notice, pl. I, fig. 3), ne pèse que 0,41, soit presque exactement la moitié.

Nº 90. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' \* D' \* SABAV (avec ou sans apostrophe). Un point secret sous le B, par conséquent au premier quartier.

- r). FERT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS ★ IMPE' \* E'



Billon. Poids: 1,22. Assez bonne conservation. Ma collection. J'en ai vu un autre exemplaire qui pesait 1,33.

F. Rabut a décrit dans sa Cinquième notice, sous le nº 4, p. 12, un quart marqué d'une étoile ayant un point sous le B; je ne sais pas si les deux pièces sont identiques, attendu que cet auteur ne donne pas in extenso la description de la sienne. Il ne dit pas non plus à quel endroit précis il a vu le point secret : sur toutes les pièces de ce genre déjà décrites et sur celles dont je parlerai tout à l'heure, le point secret se trouve entre l'écu et le grènetis intérieur; ici, il est placé sur le plus extérieur des deux traits qui bordent l'écu, en sorte qu'il n'est pas aussi visible.

Quant à l'étoile, je crois que c'est la marque d'Antoine Fabri, de Pérouse, nommé maître particulier à Bourg le 21 juin 1453 <sup>1</sup>. Promis fait remarquer avec raison que les lettres-patentes relatives à cette nomination montrent qu'alors il n'y avait pas d'hôtel des monnaies à Bourg; d'après ce texte, il y aurait eu plus que le chômage temporaire de l'établissement dont il est fait mention pour la dernière fois un demi-siècle auparavant; il n'existait même plus de bâtiment affecté à cet usage. Nous lisons en effet ceci : ..... fieri volumus manifestum quod..... unam secham sive domum monetarum nostrarum in villa nostra Burgi, vel alibi in patria nostra Breyssiæ loco per nos seu per dilectos fideles Presidentem magistrosque Cameræ computorum, et generales dictarum monetarum eligendo et nominando erigendum nuper decreverimus, etc.

Nº 91. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' \* D' \* SABA (un point secret sous le B).
- R. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS ★ IMPE' \( \) E'

Billon. Poids: 1,25. Très bonne conservation. Ma collection.

Sur cette pièce, le point secret sous le B se trouve entre l'écu et le grènetis intérieur, ce qui prouve que ce n'était pas une illusion d'en voir un à la pièce précédente, sous la même lettre, mais sur le trait qui borde l'écu extérieurement.

Nº 92. L majuscule cantonnée de quatre annelets.

¹ D'après D. Promis, op. cit., p 132, cette nomination aurait déjà eu lieu le 14 mai et l'acte du 21 juin se rapporterait à une diminution du seigneuriage. D'après Duboin, qui reproduit in extenso (op. cit. p. 937 et 939) les lettres—patentes de l'une et de l'autre date, celles du 14 mai changent le taux du seigneuriage dans tous les ateliers de l'Etat et celles du 21 juin contiennent la nomination de Fabri à Bourg. Cela n'a aucune importance, et je ne relève cette légère erreur que pour montrer au lecteur que je ne me suis pas borné à copier les dates et autres données historiques dans les auteurs qui ont écrit avant moi, mais que je les ai contrôlées en étudiant les textes, ceux du moins qui ont été publiés, n'ayant pas pu aller travailler dans les archives.

- + VDOVICVS ★ DVX
- R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets, en chef et sur les flancs.
- + SABAVDIE (cette dernière lettre peu distincte; c'est peut-être un C).

Billon. Poids: 0,91. Conservation médiocre. Ma collection. Fort inédit.

- Nº 93. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
- + LVDOVIC' D' \* SABAV (avec un point secret au troisième quartier, sous le second D).
  - R). FE · RT entre quatre traits parallèles.
  - + PRINCEPS 🍪 IMPE 🖫 ET

Billon. Poids: 1,25. Bonne conservation, avec double frappe à l'avers, ce qui m'empêche d'en donner le dessin. Ce quart n'est point rare; j'en possède deux autres exemplaires, mal conservés, pesant 1,20 et 1,10, et j'en ai vu plusieurs autres. M. Perrin décrit dans le catalogue du médaillier de Chambéry, nº 129/19, une pièce qui ne diffère de celle-ci que par E au lieu de ET. En voici une seconde variété, aussi inédite:

- Nº 94. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
- + LVDOVIC' ‡ D' \* SABAV (avec un point secret au troisième quartier sous le second D).
- - + PRINCEPS 🍪 IPER' 🛚 E

Billon. Poids: 0,97. Bonne conservation. Collection de M. le D<sup>r</sup> Reymond.

Le signe que j'ai appelé un sautoir trilobé, un des plus fréquents de ceux qu'on voit sur les monnaies du duc Louis, pourrait être désigné autrement. Si l'on veut, c'est une fleur formée d'un gros point central et de quatre pétales, plus larges que longs et allant en s'élargissant du centre à la périphérie, se terminant par trois pointes. Le dessin en varie un peu suivant les exemplaires et suivant les émissions; presque toujours les pétales sont disposés en sautoir; quelquefois leur obliquité est moins prononcée, mais, dans tous les cas, cette marque peut être distinguée sans hésitation de celle que j'ai appelée croix de Saint-Maurice qui n'a pas de point central et dont les branches, beaucoup plus longues que larges, toujours droites, se terminent en trèfle comme la croix de cette abbaye.

Le sautoir trilobé se trouve sur des monnaies de Louis, d'Amédée IX et de Philibert I, ce qui prouve que ce doit être la marque d'un maître ayant travaillé sous ces trois règnes. Le seul qui soit dans ce cas est Perronnet Guillod, de Bourg, qui fut nommé maître particulier de cet atelier le 29 janvier 1457 et y resta en fonctions, peut-être avec une courte interruption en 1468 i jusqu'au 21 juin 1497.

M. Perrin avait entrevu ce fait quand il dit <sup>2</sup>: « Nous « attribuons cette pièce » (un viennois qu'il appelle obole, nº 65), « à l'atelier de Bourg et non à celui de Cornavin, « comme l'a fait Blavignac, qui n'en donne pas la raison, « parce que la croix de Saint-Maurice est l'armoirie de « Bourg, où Peronet-Guillod a frappé, sous les ducs « Louis, Amédée IX, Philibert I<sup>er</sup>, Charles I<sup>er</sup> et Charles-« Jean-Amédée, et que ce signe monétaire se retrouve

¹ Cette histoire n'est pas claire. Il est question d'Étienne Varambon, maître particulier à Bourg, dans des actes du 16 juin et du 17 septembre 1468. Voir Duboin, op. cit., pp. 957 et 961. Or, on ne trouve pas trace de ses comptes; en revanche ceux de Guillod, que nous possédons en entier pour cette époque-là, portent sur les quatre mois de juin à septembre pendant lesquels Varambon est qualifié de maître particulier. On peut concilier tout cela en admettant que ce personnage, ancien maître retiré des affaires à Bourg, ville voisine de son lieu de naissance, Pont-d'Ain, et capitale de la province, y avait remplacé pendant l'été de 1468 son collègue et combourgeois Guillod, empêché par une cause quelconque, peut-être par une maladie, que pendant cet intérim il avait repris le titre de maître de monnaie qu'il avait porté autrefois à Cornavin, mais que lors de la rentrée du titulaire il lui avait remis le registre tenu à jour en lui laissant le soin de rendre compte à l'autorité supérieure des émissions faites par l'un et par l'autre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Catalogue du médaillier de Savoie de Chambéry, p. 165.

« sur des pièces frappées sous tous ces règnes. » Il aurait pu, pour être complet, ajouter à cette énumération Philippe II qui régnait depuis plus d'une année quand P. Guillod termina la dernière frappe dont il ait rendu compte; mais, même avec cette adjonction, ce raisonnement est entaché de deux erreurs. Les monnaies de Charles-Jean-Amédée ne portent pas de marque; celles de Charles Ier et de Philippe II en manquent quelquefois; le plus souvent elles en ont une qui consiste en une ou deux lettres et jamais en une figure. Restent donc les règnes de Louis, d'Amédée IX et de Philibert; or, je ne sache pas qu'il existe d'Amédée IX des monnaies portant pour signe distinctif la croix de Saint-Maurice; M. Perrin n'en décrit pas, non plus que les autres auteurs qui ont traité de la numismatique de la Savoie et, pour moi, je n'en ai jamais vu. C'est le signe que j'ai appelé sautoir trilobé qui se trouve sur des monnaies de ces trois souverains et que, par conséquent, j'attribue, sans aucun doute, à Perronnet Guillod.

Quant au point sous le second D, je pense qu'il n'a aucune signification et qu'il a été mis là par habitude, à l'imitation de celui qui se voyait sur d'autres quarts alors en cours, par le graveur qui faisait les coins pour Guillod pendant les premiers temps de sa maîtrise.

Nº 95. Ecu de Savoie accompagné de trois lacs; entre celui du chef et l'écu, FERT en caractères minuscules.

+ LVDOVICVS \* D' \* SABAVDIE \* PRINCEP'

R. Croix ornée, semblable à celle du nº 79, entourée d'un quadrilobe.

+ DEVS \* IN \* ADIVTORIVM & MEVN \* IN'

Or. Poids : 3,40. Très bonne conservation. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Ecu d'or du même type que celui de Promis VIII, 8, et que le nº 79 ci-dessus. Il diffère de tous deux par la marque et du second, en outre, par le champ lisse de

l'écu de Savoie. Cette pièce est une variété de l'écu d'or décrit par Rabut, *Deuxième notice*, p. 12, qui a bien la mème marque, mais seulement au revers, et n'a pas, autant qu'on en peut juger par une description incomplète, les irrégularités d'orthographe de celle-ci.

Nº 96. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' \* D \* SABAVD
- Ŕ. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS 🌣 IMPE 🌣 E'

Billon. Poids: 1,36. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variante nouvelle des nºs 124/14 et 125/15 du médaillier de Chambéry. Ici, j'évite d'appeler la marque un sautoir trilobé parce qu'elle est plutôt droite qu'oblique; en d'autres termes, c'est plutôt une croix qu'un sautoir. Il est possible que ce soit la forme primitive de la marque de ce maître et qu'il ait eu l'idée, au bout d'un certain temps, pour la mieux distinguer de celle de Varambon, de changer la disposition des pétales.

Nº 97. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' \* D' \* SABA'
- R. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS 💸 IMPE 🗧 E

Billon. Poids: 1,23. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variante du nº 70/7 du médaillier d'Annecy.

Nº 98. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + IVDOVIC /sic!) \* D \* SABAV
- Ř. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCCPS 🍪 IMPC'

Billon. Poids: 1,20. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variété inédite présentant dans les légendes des incorrections probablement voulues. A propos de ces trois pièces, que j'attribue à P. Guillod, je dois aller au-devant d'une objection qu'on me fera peut-être : les quarts ne sont pas prévus par l'ordonnance de frappe annexée aux lettres-patentes du 29 janvier 1457 accordées à ce maître et il n'en est pas fait mention dans ses comptes de 1457 à 1462. Ma réponse est facile : la suite de ses comptes manque depuis 1462 jusqu'à la fin du règne. Du reste, il existe un ordre du duc, daté du 22 août 1463, qui donne aux fonctionnaires de Bourg licentiam et auctoritatem.... de ipsis monetis minutis legaliter cudendi, faciendi et fabricandi in predicto loco Burgi tantum quantum vobis videbitur fore opportunum juribus nostris semper salvis 1.

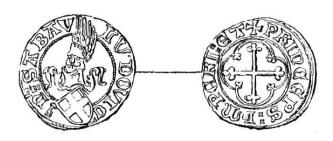
Je note enfin le fait singulier que dans l'ordonnance de 1457 la taille des monnaies frappées à Bourg est calculée d'après le marc de Paris, et non d'après celui de Troyes, ce qui est tout à fait exceptionnel à cette époque.

Nº 99. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée. La légende est coupée en deux points par l'écu.

LVDOVIC | **3** D' (signes de ponctuation indistincts) SABAV

Ñ. Croix de Saint-Maurice dans un double contour formé de quatre demi-cercles, avec trèfles aux angles rentrants.

# + PRINCEPS \* IMPERI \* ET



¹ Duвоїх, ор. cit., р. 945, en note.

Argent. Poids: 1,41. Bonne conservation. Ma collection. Demi-gros. C'est l'exemplaire qui avait appartenu à Rabut.

Cet auteur l'a signalé dans sa *Cinquième notice*, mais il n'en a donné ni la description détaillée, ni le dessin.

Nº 99 bis. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée. Entre les deux groupes de trois pennes chacun qui forment le vol, une clef posée en pal, la forme en est un peu différente de celle du numéro précédent : le panneton est entouré d'une espèce de nimbe, l'anneau est en losange. La légende est coupée en bas par l'écu, en haut par le cimier.

## LVDOVIC | \* D' ‡ SABA

R). Croix de Saint-Maurice dans un double contour formé de quatre demi-cercles avec trèfles aux angles rentrants.

## + PRINCEPS IMPERI' ‡ ET

Argent. Poids: 1,28. Très bonne conservation. Ma collection.

Rabut croyait que la marque consistant en une clef était inconnue avant lui; pourtant elle se voyait déjà sur le quart nº 4 de la 2<sup>me</sup> planche complémentaire de Promis. Il avait proposé de l'attribuer à Fabri, maître de monnaie à Bourg, parce que ç'aurait été une allusion au nom de ce fonctionnaire, une manière d'armoirie parlante. M. Perrin adopte cette manière de voir dans son catalogue du médaillier de Chambéry, puis, dans celui du médaillier d'Annecy, il l'amende, ou plutôt la dénature, en mettant Fabri à Cornavin.

Quant à moi, je crois, sans en être bien sûr, que la clef appartient à Barthélemy de Châteauneuf, maître à Turin de mars 1449 à janvier 1452. En somme, c'est une marque plutôt rare; elle se trouve seulement sur trois demi-gros, les deux que je viens de décrire et une pièce

peu différente du médaillier d'Annecy, nº 64/1, sur deux quarts, l'un cité plus haut, l'autre qui se trouve au musée de Chambéry, nº 153/43, enfin sur le fort qui suit :

Nº 100. L majuscule, avec un point de centre, cantonnée de quatre annelets.

+ DOVICVS (sic! pas : VDOVICVS) & DVX

R). Ecu de Savoie de forme espagnole, avec point de centre, cantonné de quatre annelets.

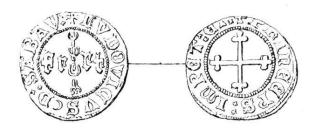
#### + SABAVDIE

Billon. Poids : 0,98. A fleur de coin, mais avec de petits accidents de frappe qui couvrent en partie le panneton de la clef, etc. Celle-ci a la même forme qu'au nº 99. Ma collection.

Fort du type le plus fréquent sous ce règne, présentant l'anomalie qu'il manque le premier V au nom du duc.

Nº 101. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs, à extrémités partagées en plusieurs lambeaux, posé perpendiculairement.

- R. Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS \* IMPET \* ET \*



Billon. Poids: 1,13. Très bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, différant de celui-ci par quelques détails, a appartenu dans le temps à la maison Paul Strœhlin et C<sup>ie</sup>; j'ignore où il se trouve maintenant.

Quart de gros, variété inédite du nº 454/4 du médaillier de Chambéry dont il diffère par le nom du duc écrit en entier, par une abréviation plus forte de celui du duché, par la ponctuation de la légende de l'avers et surtout par l'incorrection de celle du revers : IMPET au lieu d'IMPER. Cette faute d'orthographe est intéressante parce qu'elle se retrouve sur une pièce de même valeur (Promis, 2<sup>me</sup> planche complémentaire, fig. 4) qui porte une clef, que je crois être la marque du prédécesseur immédiat, à Turin, du maître qui signait ses émissions d'un croissant. Cette erreur serait le fait d'un graveur qui aurait été employé dans cet atelier lors du remplacement de B. de Châteauneuf et aurait continué à y travailler sans son successeur. Elle confirme donc mon attribution des deux marques de la clef et du croissant.

La raison pour laquelle j'attribue ces deux marques à des maîtres travaillant à l'atelier de Turin, c'est qu'elles se trouvent sur des quarts d'un type totalement différent de celui qui était adopté sur le versant Nord des Alpes. Nous avons vu qu'Amédée VIII, duc, a frappé successivement des quarts de gros au type chablaisien et au type savoyard, et cela pour toutes les parties de ses états; il y avait, paraît-il, des manières de compter différentes dans les provinces du Nord et du Sud des Alpes, mais dans toute la monarchie le numéraire était le même 1; sous le duc Louis, on retrouve les deux types de quarts usités sous son prédécesseur, mais ils circulaient simultanément; les premiers, caractérisés par FERT coupé d'un lacs et par la croix de Saint-Maurice, en Piémont; les seconds, caractérisés par l'écu de Savoie losangé et par FERT entre quatre traits parallèles, dans les autres provinces. On ne peut former que des conjectures sur les causes de cette dualité; peut-être faut-il les chercher précisément dans la différence du système monétaire usuel : le gros du Piémont valait à peu près la moitié du gros de Savoie. D. Promis, dans son grand ouvrage, parle à maintes reprises de ces deux

<sup>1</sup> A l'exception des pites.

valeurs très différentes du gros, mais sans aborder jamais la question en face et surtout sans l'épuiser. Ce n'est pas ici le lieu de la soulever incidemment et cela d'autant moins qu'elle me paraît très obscure 1 et qu'en tout cas je ne me sens pas encore préparé à la traiter d'une manière satisfaisante et à la résoudre.

J'expliquerai plus loin pourquoi j'attribue la clef à Barthélemy de Châteauneuf et le croissant, qui se trouve aussi sur une parpaïole du musée de Chambéry, nº 140/30, au maître, ou à l'un des deux maîtres, dont le nom n'est pas connu, qui ont frappé à Turin après Barthélemy de Châteauneuf et avant Cumassel, entre 1452 et 1462.

Nº 102. Ecu de Savoie de forme antique, avec point dans la croix, accompagné de trois lacs, l'un en chef, posé horizontalement, les deux autres en pointe, posés obliquement; tout cela est enfermé dans un double contour trilobé semblable à celui des parpaïoles.

#### + LVDOVICVS \* DVX \* SABAVDIE \* PR \*

Les deux S retournées sont fort irrégulières et ont une forme de serpent.

r). La même croix ornée et fleuronnée que j'ai décrite au nº 79, avec cette seule différence qu'il n'y a pas de points entre les deux traits qui forment le quadrilobe.

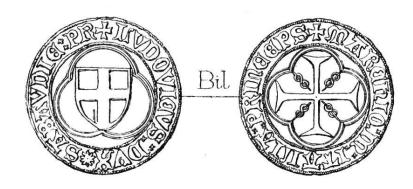
+ DEVZ ‡ IN (·) ADIVTORIVM ‡ MEVM ‡ IN ‡ TENDE Or. Poids : 3,36. Pièce un peu rognée et ébréchée. Elle a appartenu à la maison Paul Strœhlin et Cie et a été vendue au collectionneur dont j'ai parlé plus haut.

Ecu d'or inédit, d'un type nouveau ressemblant à celui du nº 8, pl. VIII de Promis, mais en différant par l'absence de FERT entre l'écu et le lacs du chef et par le double trilobe de l'avers. Son heureux propriétaire rendrait service à la science en voulant bien le publier avec un dessin.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La question se complique encore par le fait de la coexistence d'un troisième pied monétaire dans le duché d'Aoste et d'un quatrième dans le comté de Nice.

Nº 103. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + LVDOVICVS \* DVX \* SABAVDIE \* PR
- n). Croix pattée entourée d'un double contour quadrilobé cantonné de lacs à ses angles intérieurs.
  - + MARCHIO \* IN \* ITALIA \* PRINCEPS



Billon. Poids: 2,67. Bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole différant par les dix rais flammés du soleil de celle du médaillier de Chambéry, nº 439/29, qui n'en a que huit, autant qu'on en peut juger par la description qui n'est pas très explicite. Il s'en trouve aussi une dans ma collection, d'un coin un peu différent de la précédente, un peu fruste à l'endroit de la marque, où les huit rais sont plus courts et plus larges. Enfin, la maison Paul Stræhlin et Cie en possède une, tout à fait pareille, qui a neuf flammes au soleil, comme l'écu d'or décrit plus haut. D'autre part, l'alluré des rayons de cet astre diffère d'un exemplaire à l'autre et j'ai fait la même remarque pour les pièces d'Amédée IX qui portent la même marque; tantôt ce sont de véritables flammes, tantôt des rais presque droits et cela sur le même exemplaire. Tout cela constitue des différences de gravure absolument insignifiantes, selon moi, et il n'existe sous les deux règnes de Louis et de son successeur qu'un seul soleil comme marque monétaire. Des considérations que j'exposerai tout à l'heure m'engagent à l'attribuer à Cumassel, maître à Turin depuis 1462, ainsi que les trois numéros suivants.

Nº 104. Ecu de Savoie, avec point de centre accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

#### + LVDOVICVS 🐐 DVX

R). L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.

#### + SABAVDIE \* ET \* P'

Billon. Poids: 0,78. Conservation médiocre. Ma collection.

Nº 105. Ecu de Savoie, avec point de centre, accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

+ LVDOICVS (sic!) DVX (ici quelque chose d'indistinct, peut-être deux croisettes obliques superposées).

R. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.

### + SABAVD(IE \* E)T \* P'

Billon. Poids: 0,93. Conservation médiocre. Ma collection.

Nº 106. Ecu de Savoie avec point de centre, accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

## + LVDOVICVS \* DVX

R. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets. En outre, le gros point, qui sur tous les forts de cette époque-là termine le second jambage, presque aussi haut que le premier, de ce caractère gothique, est remplacé par un annelet.

### + SABAVDIE ‡ ET ‡ P'

Billon. Très bel exemplaire. Poids : 0,99. Ma collection.

Ces forts, tous trois inédits, diffèrent par les quelques détails indiqués en les décrivant et, en outre, par le fait qu'aux nºs 104 et 105 les D ont la conformation régulière de cette lettre majuscule gothique, tandis qu'au nº 106, ils ressemblent à des O terminés en haut par un trait incliné à gauche.

Nº 107. Ecu de Savoie dans un double quadrilobe.

- + LVDOVICVS 🦛 DVX 🗴
- R. Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAV..... P'

Billon. Poids: 0,49. Conservation très médiocre. Ma collection.

Viennois inédit du même type que les nos 72 et 88.

J'ai indiqué, au fur et à mesure que je décrivais les pièces qui précèdent, la signification probable des marques diverses que nous avons rencontrées; il me reste à justifier ces attributions et il est d'autant plus nécessaire de le faire que Promis n'a identifié qu'une seule de ces marques, celle du point secret sous le second D, et encore, comme nous le verrons plus loin, d'une manière qui n'est pas parfaitement exacte et que j'ai été obligé, pour la plupart des autres, de m'écarter des interprétations proposées par F. Rabut et par M. André Perrin.

Je dois commencer par déclarer que depuis que je m'occupe de numismatique, je ne me suis jamais trouvé en face d'un problème plus difficile à résoudre; cela soit dit, non pour me vanter d'y avoir réussi, mais au contraire pour expliquer et faire excuser d'avance les erreurs dans lesquelles je puis être tombé et que la découverte de nouvelles monnaies ou de textes encore enfouis dans les archives fera peut-être connaître une fois à un chercheur plus heureux. Qu'on en juge : en compulsant soigneusement l'histoire monétaire du duc Louis telle qu'elle est écrite par Promis, auquel il faut toujours revenir ou par lequel on doit toujours commencer, on trouve seulement dix maîtres ayant travaillé sous son règne ou, plus exactement, dix maîtrises, en comptant celle de Guy Besson et de Christin Boulard, maîtres généraux, associés pour exploiter l'hôtel des monnaies de Cornavin avant qu'ils eussent trouvé quelqu'un de convenable pour y remplir les fonctions de

maître particulier. Mais, pour le même laps de temps, on compte, ou mieux il m'a paru quand j'ai commencé cette étude, qu'on devait compter vingt marques différentes qu'on peut classer comme suit :

- I. Pas de marque, d'aucune sorte.
- II. Points secrets.
  - 1º Un point sous le second D, celui qui est après LVDOVICVS.
  - 2º Un point sous l'L.
- III. Signes divers.
  - 1º La croix de Saint-Maurice.
  - 2º La croix clavée.
  - 3º La clef.
  - 4º La figure que Rabutappelle l' fleur à quatre pétales trilobés; j'ajoute, pour la mieux distinguer d'autres marques semblables, que les pétales sont disposés en sautoir autour d'un point central, et, pour abréger, j'appelle cela le sautoir trilobé.
  - 5º Le lacs.
  - 6º Le soleil à huit, neuf ou dix rais plus ou moins flammés.
  - 7º Le croissant, qu'il serait plus exact d'appeler lune en décroît, mais je me sers du terme le plus usité soit de nos jours, soit au XVe siècle; j'entends par là la figure de la lune telle qu'elle se présente à la fin du dernier quartier, c'est-à-dire avec les pointes tournées à droite.
  - 8º L'étoile à six rais droits.
  - 9º La fleur à quatre pétales.
  - 10º La fleur à cinq pétales.
  - 11º La fleur à six pétales, ou rosace à six lobes.
  - 12º et 13º Deux figures auxquelles M. Perrin ne donne pas de nom dans la description des pièces de Louis qui les portent, mais qu'il

<sup>1</sup> Deuxième notice, p. 12, nº 3.

appelle ailleurs, dans le chapitre sur Amédée VIII, duc, un bouquet et un trèfle.

- 14º Enfin, la cible; cette dernière seulement en combinaison avec le point secret sous le D.
- IV. Combinaison d'un point secret et d'un signe qui, d'autres fois, se rencontre isolément,
  - 1º Le point sous le second D avec le sautoir trilobé.
  - 2º Le point sous l'L avec le lacs.
  - 3º Un point secret sous le B que je n'ai jamais rencontré seul avec l'étoile à six rais.

On pourrait encore allonger cette liste si l'on y ajoutait la double croisette qui souvent sépare les mots des légendes et qui, selon M. Perrin, est la marque d'un maître; pour moi, c'est simplement un signe de ponctuation.

Tout cela, à première vue, est bien fait pour décourager celui qui cherche le mot de cette énigme. Pourtant, comme on ne peut pas supposer que les monnayeurs du XVe siècle se sont amusés à marquer leurs pièces à tort et à travers dans l'intention de dérouter les personnes qui étudieraient cette question après eux, je me suis dit qu'il devait y avoir un moyen de se retrouver dans ce dédale et voici comment je m'y suis pris :

D'abord, le système d'identification des marques suivi par Rabut et par M. Perrin est fautif en ce que ces auteurs prennent chaque marque isolément et se demandent à qui elle peut bien avoir appartenu; il vaut mieux, je crois, considérer l'ensemble du sujet.

Ensuite, je me suis demandé si nous connaissons bien tous les maîtres qui ont travaillé sous le duc Louis dans les hôtels des monnaies que l'on sait avoir été ouverts pendant son règne, ceux de Cornavin, de Bourg et de Turin, et surtout si l'on est bien sûr qu'il n'y ait pas eu d'autres établissements de ce genre que ces trois-là; en particulier je me suis demandé si l'atelier de Nyon qui

battait monnaie en 1427 et dont il est fait mention encore en 1439 sous Amédée VIII, n'a peut-être pas été aussi en activité sous son successeur.

Je ne le crois pas. Aucun texte ne le prouve, aucun même ne le fait supposer. On trouve que Bertino Busca, dont nous avons parlé plus haut, page 51, v fut nommé maître particulier le 2 décembre 1427, pour le terme d'un an, et le 21 février suivant qu'il reçut l'autorisation d'apporter certains changements aux conditions de l'affinage du billon, mais après cela il n'est plus question de frappes faites dans cet atelier. On le trouve, il est vrai, mentionné encore deux fois dans le registre des parlements du Saint-Empire comme avant envoyé des représentants aux réunions qui eurent lieu en 1432 à Valence et en 1439 à Avignon, mais cela se passait sous Amédée VIII; si ces faits s'étaient renouvelés sous le duc Louis, si même on trouvait que des maîtres nouveaux v ont été nommés, il ne s'ensuivrait pas le moins du monde que l'on y ait réellement battu monnaie sous ce règne. Il ne manque pas d'exemples, dans l'histoire de ces temps-là, de fonctionnaires désignés pour ouvrer dans tel ou tel hôtel des monnaies et qui ne le font pas, soit qu'ils soient empêchés de s'y rendre, soit que, s'y étant rendus, ils ne puissent pas y travailler pour une raison ou pour une autre. Il est fort possible que les bourgeois de Nyon aient réclamé peut-être à plusieurs reprises pour qu'on maintînt chez eux un établissement qui v existait de temps immémorial et contribuait à la considération et à la prospérité de leur ville et qu'on ait fait semblant de satisfaire leurs désirs en nommant un titulaire pour leur fermer la bouche, quitte à ne pas donner de suite sérieuse à l'affaire.

Il semble en effet qu'Amédée VIII n'a pas fait frapper monnaie pendant les dix à douze dernières années de son règne, probablement parce que ses émissions de 1420 et des années suivantes, faites dans quatre ateliers et en quantités très considérables si l'on en juge d'après le nombre de ces pièces qui existent encore et qu'on retrouve journellement, suffisaient encore à tous les besoins; il semble aussi qu'il en a été de même pendant les huit premières années de son successeur Louis.

Lorsque celui-ci se décida à recommencer à frapper en 1448, le seul atelier qu'il fit travailler, au début, de ce côté des monts, fut celui qu'il ouvrit à Cornavin. Il paraît avoir obéi en cela à une préoccupation politique <sup>1</sup>; il tenait à concentrer ce service aux portes de Genève, dont il se proposait de se rendre maître pour en faire la capitale effective de ses états du versant Nord des Alpes dont elle était déjà la capitale naturelle; en tout cas, Cornavin seul est mentionné pendant les premières années, puis Bourg, ouvert en 1453 après avoir chômé au moins cinquante ans. — Quant à Chambéry, il n'en est pas question sous ce règne, non plus que de Nyon.

M. Perrin est d'un autre avis. Il décrit en plusieurs endroits de ses deux catalogues des monnaies de Louis qu'il pense avoir été frappées à Nyon; il n'aborde pas la question en face et n'expose pas les raisons qui l'ont engagé à se séparer de Promis sur ce point important, mais il est facile de les découvrir : il a trouvé sur des monnaies de Louis des marques, le croissant et le soleil, qui paraissent être les mêmes que celles de deux maîtres

<sup>1</sup> C'est à cette époque-là que commence une série d'empiétements sur les droits des citoyens et ceux des évêques de Genève que les ducs de Savoie entreprirent, pendant trois quarts de siècle d'après un plan systématique; un des principaux moyens mis en œuvre par eux pour s'assurer la haute main dans cette ville et dans cet évêché consista à placer sur le siège épiscopal, soit des titulaires entièrement à leur dévotion, soit des princes appartenant par filiation légitime ou naturelle à leur maison. Cette politique fut inaugurée par Amédée VIII, un homme d'état de premier ordre ; à la mort de Jean de Mez, survenue en 1444, c'est-à-dire à une époque où lui-même était pape sous le nom de Félix V, il se donna le titre d'administrateur de l'évêché de Genève, avec Jean de Grolée comme grand vicaire, et le garda après avoir renoncé à la tiare. J'admets que ce fut à ce moment-là qu'il imagina d'ouvrir à Cornavin un hôtel des monnaies, le seul existant dans les états de Savoie du Nord des Alpes et de beaucoup le plus important de la monarchie qu'il avait agrandie considérablement. Cela eut lieu sans doute d'après une combinaison qui assurait à la fois à l'évêché des avantages pécuniaires, en échange de sa renonciation définitive au droit de battre monnaie, et au duc des ayantages politiques. Les faits et les dates concordent avec cette supposition.

ayant travaillé à Nyon sous Amédée VIII. Cette coïncidence est curieuse en effet, mais elle n'a pas nécessairement la signification qu'on est tenté à première vue de lui attribuer; pour qu'elle l'eût, c'est-à-dire pour qu'elle prouvât que J. Picot et B. Busca ont frappé monnaie à Nyon sous le règne de Louis avec les mêmes marques, le croissant pour le premier, le soleil pour le second, que sous Amédée VIII, il faudrait nécessairement — ces signes se trouvant sur des parpaïoles, c'està-dire sur des pièces émises pour la première fois en 1457 — admettre de deux choses l'une : ou bien Bertino Busca aurait succédé deux fois à Picot dans le même atelier, la première fois sous Amédée VIII après l'intercalation de son frère Lanfranco Busca, la seconde fois sous Louis après 1457; ou bien il aurait frappé — avec ou sans interruption, peu importe — jusqu'en 1457 ou plus tard et Picot serait revenu aux affaires après lui, c'est-à-dire après une éclipse de plus de trente ans. Un tel chassé-croisé est extrêmement improbable; il suppose de plus dans l'une et l'autre alternative, chez l'un des deux maîtres, Picot, dont la marque se trouve déjà sur des pièces de l'époque comtale, c'est-à-dire antérieures à 1416, une longévité et une capacité de travail à un âge avancé véritablement extraordinaires; il aurait été maître de monnaie pendant une cinquantaine d'années, ce qui est difficile à admettre, attendu qu'on n'arrivait à ces fonctions qu'après avoir fait un stage de plusieurs années dans les grades inférieurs de la confrérie.

La principale raison, du reste, qui m'empêche d'admettre que Picot et B. Busca aient travaillé à Nyon depuis 1457, c'est qu'on possède les documents relatifs au monnayage du duc Louis, ordonnances et comptes, d'une manière assez complète depuis 1448 jusqu'à la fin de son règne, et qu'il n'y est pas fait la moindre mention de cet atelier ou de ces deux personnages.

Soit, me dira-t-on peut-être : l'attribution que vous

combattez est évidemment erronée; mais cela ne prouve pas que l'atelier de Nyon n'ait pas été ouvert entre 1440 et 1448, période pendant laquelle les actes manquent, en ayant à sa tête d'autres maîtres, signant leurs émissions d'autres marques que ne le croit le numismate de Chambéry. A cela j'ai aussi une réponse : dans le trésor d'Etercy, qui a été enfoui en 1449, je crois l'avoir prouvé d'une manière satisfaisante <sup>1</sup>, et qui se composait surtout de monnaies de Savoie, il ne s'en trouve pas une seule au nom de Louis.

Voilà pour le nombre des ateliers. Quant à celui des maîtres de monnaies qui ont travaillé dans les trois ateliers dont l'existence n'est pas douteuse, Cornavin, Bourg et Turin, c'est une tout autre affaire et il se peut fort bien que nous ne les connaissions pas tous.

D'abord, quand Christin Boulard et Guy Besson, maîtres-généraux des monnaies en deçà et au delà des monts, furent chargés en octobre 1448 de frapper monnaie en attendant qu'ils eussent trouvé des maîtres particuliers convenables, il est possible qu'ils l'aient fait non seulement à Cornavin mais aussi ailleurs, sinon à Bourg, ce qui est plus que douteux d'après ce que nous avons vu plus haut, du moins à Turin; le passage que voici des lettres-patentes du 11 janvier 1449 rend la chose probable: ne operaggia dictarum monetarum tam citra quam ultra montes cessare videantur<sup>2</sup> (remarquer le verbe cessare). Il se pourrait donc qu'il eût été frappé à Turin, sous la responsabilité de ces deux personnages, avant le 6 mars 1449, date de la nomination de Barthélemy de Châteauneuf, des monnaies qui peut-être sont sans marque comme celles qui furent émises à Cornavin à la même époque dans les mêmes conditions, ou qui portaient peutêtre une des marques dont je cherche la signification.

<sup>1</sup> Revue suisse de numismatique, 1891, p. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Duboin, op. cit., p. 78.

En second lieu, il doit y avoir eu dans le même atelier entre 1452 et 1462, entre B. de Châteauneuf et Cumassel, au moins un ou peut-être deux maîtres dont nous ignorons le nom, mais dont les émissions sont énumérées dans deux comptes du garde Sébastien de Pietraviva 1. Le maître en question n'était très probablement pas Cumassel dont il est fait mention pour la première fois dans un texte postérieur<sup>2</sup>, qui semble indiquer qu'il commença à travailler vers 1462; ce n'était certainement pas non plus B. de Châteauneuf, au moins pas pour toute cette période, puisqu'il fut transféré à Cornavin en 1457; il est possible même, étant donné que ces frappes sont rapportées dans deux comptes différents, qu'il y ait eu non pas un, mais deux maîtres dont l'un aurait travaillé de juillet 1452 à mai 1454 et l'autre de juillet 1458 à mai 1459. Il est vrai que, dans cette supposition, ils auraient été en fonctions chacun pendant un laps de temps bien court, mais cela n'a rien d'extraordinaire, en tout cas rien d'impossible; nous trouvons par exemple que G. Besson a travaillé à Cornavin pendant quatre mois seulement.

Par conséquent, aux dix maîtrises dont j'ai constaté l'existence en commençant, dont une, celle de Garin, doit être considérée au point de vue de la marque comme en représentant deux, il faut en ajouter au moins une, peut-être deux ou même trois.

Le nombre apparent des marques afférentes à ces onze, douze ou treize maîtrises est de vingt, comme je l'ai dit plus haut, mais un examen attentif des faits permet de les réduire à un chiffre total passablement plus bas.

D'abord, j'ai fait justice de la cible qui n'est, je crois, qu'un signe de ponctuation.

De même, je crois qu'on peut faire abstraction de la

<sup>1</sup> Duboin, op. cit., p. 922.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid.*, p. 923, en note.

croix clavée : elle ne se voit que sur des pièces fausses et c'est, sans aucun doute, une imitation mal réussie de la croix de Saint-Maurice.

Ensuite, je remarque que la fleur à cinq pétales ne m'est connue que par les descriptions de M. Perrin; elle se rencontre à chaque instant dans ses catalogues du médaillier de Chambéry et de celui d'Annecy, mais seulement dans le texte imprimé, pas dans les figures qui l'accompagnent. Ce n'est probablement pas autre chose qu'une fleur à six pétales, soit rosace à six lobes, que l'auteur a rendue par le signe typographique qui se rapprochait le plus de la réalité. J'en vois la preuve dans ce petit fait : à la page 160 du catalogue du médaillier de Chambéry, je lis dans le texte : une fleur à cinq pétales et, dans le commentaire qui accompagne cette description, ce signe est appelé fleur à six pétales.

Enfin, je pense qu'on peut de même supprimer hardiment les deux marques que j'ai citées sous les nos III, 12 et III, 13 à la page 113. Je ne les ai jamais rencontrées sur des monnaies et je n'en ai jamais vu les figures. Je ne les connais que par les descriptions imprimées de M. Perrin¹ et il est permis de douter de leur existence réelle, jusqu'à plus ample informé, tant qu'elle n'est affirmée que par un ouvrage qui, je regrette de devoir le dire, fourmille non seulement de fautes d'impression, mais aussi d'erreurs de toute sorte.

Maintenant que le terrain est déblayé par ce double travail d'augmentation du nombre des maîtres et des maîtrises, d'une part, de diminution du nombre des marques monétaires, d'autre part, voyons comment celles-ci peuvent être attribuées à leurs possesseurs légitimes.

Deux considérations attirent d'abord l'attention :

¹ La première se trouve sur un quart du musée d'Annecy, n° 67/4 et la seconde sur une pièce de même dénomination du musée de Chambéry, n° 155/45.

1º Un certain nombre des marques qui se voient sur les monnaies de Louis se retrouvent sur celles de son successeur Amédée IX et sont, par conséquent, celles de maîtres qui ont été en fonctions sous les deux règnes;

2º certaines monnaies, les parpaïoles, les demi-parpaïoles et les doubles gros, n'existaient pas pendant les premières années du règne de Louis; elles ont été créées par l'ordonnance de 1457. Par conséquent les marques qui se voient sur ces espèces-là doivent être celles de maîtres qui ont été en fonctions à partir de cette date.

Quant au premier point, je constate que les trois marques qui se trouvent sur des monnaies de Louis et d'Amédée IX sont le sautoir trilobé, la fleur à six pétales ou rosace à six lobes et le soleil, et que justement il y a trois maîtres qui ont travaillé pendant ces deux règnes, P. Guillod, J. Philippe et Cumassel. En outre, je remarque que le sautoir trilobé se trouve aussi sur des pièces de Philibert I et que l'un des trois maîtres en question, P. Guillod, était encore en fonctions sous ce règne et même plus tard sous ceux de Charles I, de Charles-Jean-Amédée et de Philippe II. Par conséquent c'est à lui qu'il faut attribuer cette marque 1, et cela avec autant de certitude qu'il peut y en avoir en pareille matière. Restent donc pour Philippe et pour Cumassel la rosace à six lobes et le soleil. Ici, pour pouvoir aller plus loin, il faut faire intervenir des considérations d'un autre ordre : les pièces de toute dénomination qui portent la rosace à six lobes sont infiniment plus communes que celles qui portent le soleil et on peut en conclure avec une grande probabilité qu'elles appartiennent à celui de ces deux maîtres qui a le plus frappé, c'est-à-dire à Jaquet Philippe; en effet l'atelier de Cornavin était de beaucoup le plus important de la monarchie.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 102.

Quant au second point, les marques qui se rencontrent sur des espèces (parpaïoles, etc.) créées par l'ordonnance de 1457 sont, à ma connaissance, la rosace à six lobes, le soleil, le lacs et le croissant le les deux premières viennent d'être attribuées; les deux autres ne peuvent donc appartenir qu'à des maîtres qui aient travaillé depuis 1457 et qui aient cessé de le faire avant la mort de Louis; il y en a justement deux qui sont dans ce cas-là, à Cornavin, Barthélemy de Châteauneuf et à Turin, le maître dont nous ignorons le nom mais dont nous connaissons les émissions par les comptes du garde S. de Pietraviva. Auquel des deux donneronsnous le lacs, auquel le croissant?

Ici encore, nous pouvons faire intervenir l'argument tiré de la fréquence relative des pièces portant ces deux marques : les monnaies signées d'un croissant sont très rares, celles qui portent le lacs sont relativement communes; par conséquent les premières sont vraisemblablement le produit du maître anonyme qui frappait à Turin et les dernières sont celui de Barthélemy de Châteauneuf, à Cornavin. Cette manière de voir est confirmée par le fait que le croissant se trouve sur une pièce (n° 101), qui a très probablement été frappée en Piémont et non sur le versant septentrional des Alpes.

Cela posé, il nous reste à fixer l'attribution des points secrets et des quatre marques suivantes : la clef, l'étoile, la croix de Saint-Maurice et la fleur à quatre pétales. Quant aux premiers, c'est chose déjà faite : il est hors de doute que le point sous le second D est le différent de F. Garin, depuis le 20 avril 1452, et nous avons vu que le point sous l'L est probablement celui du même maître avant cette date. Restent les quatre figures énu-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le sautoir trilobé manque à cette énumération; on peut s'en étonner, mais cela n'infirme pas mon argumentation, parce qu'un fait négatif ne prouve rien; nous sommes très loin de connaître toutes les pièces frappées à cette époque ancienne. Ce doit être un effet du hasard et cette lacune sera certainement comblée une fois.

mérées ci-dessus : ce sont les marques des quatre maîtres qui ne sont pas encore pourvus, Varambon, Guy Besson, Fabri et Châteauneuf, maître à Turin.

Je constate d'abord que l'une, l'étoile, se rencontre en combinaison avec un point secret, mais que tel n'est pas le cas des trois autres; cela tient certainement à ce qu'elles ont été apposées sur les pièces par des maîtres qui n'avaient pas subi l'influence de la mode inaugurée par Garin, soit parce qu'ils avaient travaillé avant son installation à Cornavin, soit parce qu'à Turin l'éloignement les soustrayait à son autorité. Nous donnerons par conséquent l'étoile au seul des quatre maîtres sus-indiqués qui réponde à la double condition d'avoir ouvré peu de temps après la venue de Garin et dans une ville qui était dans la sphère d'influence de l'atelier principal de Cornavin, c'est-à-dire à A. Fabri, maître à Bourg en 1453 et 1454.

La clef, cela ne fait pour moi aucun doute, doit ètre la marque de B. de Châteauneuf pendant sa première maîtrise : en effet, elle se trouve entre autres sur un quart ayant à l'avers un lacs posé en pal et partageant le mot FERT, type chablaisien que nous connaissons depuis le règne d'Amédée VIII, mais qui sous celui de Louis était réservé aux pièces frappées pour le Piémont. Le croissant se trouve dans le même cas, en sorte qu'on doit admettre que ces deux marques sont celles de maîtres qui ont travaillé à Turin avant Cumassel.

Le croissant ayant déjà été reconnu pour être le différent d'un maître postérieur à 1457, Barthélemy de Châteauneuf seul peut avoir signé ses émissions d'une clef.

Enfin, nous avons encore la croix de Saint-Maurice et la fleur à quatre pétales que, par exclusion, je réserve aux deux maîtres qui ont frappé à Cornavin avant la venue de F. Garin, c'est-à-dire à Varambon et à Besson. La même considération que j'ai déjà invoquée deux fois, celle de la fréquence relative des pièces en question, viendra de nouveau à mon aide : la croix de Saint-Maurice, qui n'est rien moins que rare, sera la marque de Varambon, qui a beaucoup frappé, et la fleur à quatre pétales celle de Besson, qui n'a fait pour ainsi dire qu'une apparition à l'hôtel des monnaies de Cornavin de décembre 1450 au mois d'avril suivant.

Je prie de remarquer que, dans mon système, toutes les marques qui se trouvent sur des quarts au type que j'ai appellé savoyard sont celles de maîtres qui ont travaillé au Nord des Alpes, ce qui est une forte présomption en faveur de la justesse de mes vues.

Me voilà arrivé au bout de cette tàche ardue : toutes les marques sont distribuées et tous les maîtres pourvus. Maintenant, toutes mes attributions sont-elles bien exactes? Je ne voudrais pas l'affirmer. Je le crois, mais je reconnais que certains détails de ce classement pourront être modifiés ou complétés. Il n'est pas impossible, par exemple, qu'on trouve une nouvelle marque qui serait celle d'un maître venant s'intercaler entre B. de Châteauneuf et celui qui signait d'un soleil; il est possible aussi que ce soit à lui qu'on doive donner la clef et qu'une marque encore à découvrir soit celle de Châteauneuf. Pourtant, j'en suis persuadé, le fond de mon classement restera acquis et je serais bien aise que les numismates au fait de ces questions voulussent bien me donner leur opinion motivée et présenter leurs objections.

# AMÉDÉE IX

1465-1472

Nº 108. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + AMEDEVS ‡ DVX 🌣 SABAVDIE ‡ CHA
- R. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.